

## **Actualisation de l'autorisation de conduite des chariots de manutention automoteurs à conducteur porté selon la recommandation R.489**

*l'employeur à l'obligation de délivrer une autorisation de conduite à tous salariés qui utilisent un chariot élévateur à conducteur porté.*

*Pour cela, il doit s'assurer de leur capacité à conduire en sécurité par la délivrance d'une autorisation de conduite renouvelable tous les 5 ans*

### **Déroulement de la formation**

**Durée :** 7 heures (1 jour)

**Profils des stagiaires :** Toute personne expérimentée titulaire d'une autorisation de conduite dont la validité arrive à terme

**Pré-requis :**

- Avoir suivi et validé une formation initiale de même nature que celle du recyclage
- Avoir 18 ans minimum
- Être reconnu médicalement apte à la conduite de l'engin concerné
- Être en possession de ses EPI (Équipement de Protection Individuel)
- Maîtrise suffisante de la langue Française pour la compréhension des instructions

**Nombre de participants :** De 1 minimum à 6 maximum par session

### **Objectifs pédagogiques**

- Revoir les règles de conduite et de manœuvres en sécurité
- Revoir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité
- Communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation
- Permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir les risques

### **Contenu de la formation**

- Partie théorique
  - Revoir les responsabilités du conducteur du chariot de manutention automoteur à conducteur porté
  - Reprendre connaissance des spécificités des différents chariots de manutention automoteur à conducteur porté
  - Connaître les vérifications obligatoires à faire avant, pendant et après l'utilisation
- Revoir les règles et les consignes d'utilisation des chariots de manutention automoteur à conducteur porté
  - Appréhender les conditions de circulation dans l'entreprise
  - Revoir les règles et les consignes de la conduite des chariots de manutention automoteur à conducteur porté
  - Respecter les consignes concernant le levage
  - Assimiler les règles et consignes de sécurité lors de l'utilisation des chariots de manutention automoteur à conducteur porté
- Partie pratique
  - Mise en application des modalités de vérification des chariots de manutention automoteur à conducteur porté
  - Mise en œuvre du chariot de manutention automoteur pour effectuer des tâches à des emplacements de travail variés

## SAS SECURIS-COURS

738 chemin des Rousselles

69640 LACENAS

Email: ndepay@securis-cours.fr

Tel: 06 63 07 28 60



### Organisation de la formation

**Équipe pédagogique** : Formateur CACES en cours de validité avec une expérience professionnelle du domaine proposé -  
Animateur en prévention

**Moyens pédagogiques et techniques** :

- Salle de formation
- Diaporama (ordinateur, vidéo projecteur)
- Support mis à disposition des participants dans l'extranet (documents divers)
- Mise en œuvre d'outils pédagogiques favorisant la participation active des stagiaires
- Mises en pratique avec l'engin concerné

**Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation** :

- Feuille d'émargement
- Formulaires d'évaluation et de satisfaction

**Modalités d'accès** : Demande de renseignements, inscription soit par téléphone, soit par mail, soit directement sur le site internet maximum 30 jours avant la date de la session.

Formalisation et envoi des devis, documents administratifs dans les 48 h maximum.

L'inscription sera effective après réception de la convention signée.

### Modalités de certification

**Résultats attendus** : Obtenir le résultat attendu par la recommandation tant en théorie qu'en pratique

**Modalités d'obtention** : Un avis « après formation » sera remis à l'employeur en vue de l'autorisation de conduite  
Délivrance d'une attestation individuelle

**Détails sur la certification** : Non certificative

**Durée de validité** : 5 ans